



Décisions municipales

EXTRAIT DU REGISTRE

FINANCES

Demande de financements dans le cadre de l'aide régionale « création et réhabilitation d'équipements sportifs franciliens »

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu code le général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-10 et L.2122-22 26°,

vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour l'année 2025,

vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

considérant que le dispositif d'aide régionale « création et réhabilitation d'équipements sportifs franciliens », soutient financièrement les projets qui visent à favoriser la pratique sportive des Franciliens et Franciliennes,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter ce financement auprès de la Région Île-de-France pour le projet de création d'un équipement sportif cardio-fitness et cross-fit, situé Promenade des Petits Bois 94200 Ivry-sur-Seine, pour un montant de travaux de 39 301,60 € HT.

vu le plan de financement prévisionnel, ci-annexé,

vu le budget communal,

DECIDE

ARTICLE 1 : SOLLICITE une demande de financement auprès de la Région Île-de-France, pour l'opération précitée.

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

FAIT EN MAIRIE LE 21 MAR. 2025

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 21 MAR. 2025
RECU EN PREFECTURE
LE 21 MAR. 2025
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 21 MAR. 2025

Le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif est de deux mois à compter de la publication et/ou notification de la présente décision.

Plan de financement prévisionnel

PLAN DE FINANCEMENT				
NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
		Aides publiques		
Pose et fourniture équipement sportif et matériel	39 301,60 €	Région Ile-de-France	31 441,00€	80%
		<i>Sous-total subventions</i>	31 441,00€	70%
		Autofinancement		
		Fonds propres	7 860,60€	20%
		<i>Sous-total</i>	7 860,60€	30%
TOTAL	39 301,60€	TOTAL	39 301,60€	100%

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20250321-DEC202503_12-AI
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025